ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 5 Mars 2020

Présents : MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, LECELLIER, CORBIERE.
Excusé s: MM. LOPEZ, BOUVERAT, CAZEAUX.

CDTIS à CRTIS

Demandes de classement des stades Louis PORRO 1, 2 et 3 de CHATEAURENARD - NNI : 130270302 / 130270301 / 130270303

Rapport de visite de courtoisie au stade des JOURNETTES aux PALUDS DE NOVES - NNI : 139870201

Classement éclairage PETITE CRAU ST REMY NNI : 131000201

*****

CRTIS à CDTIS

Réception des AOP des stades de ST REMY (PETITE CRAU), de MAILLANE (DEMARLE), de PERNES (BERNAL) et d'ORANGE (CLAPIER).

*****

DIVERS – INFORMATION

Pris connaissance du rapport du délégué du match ALTHEN SC / GORDES ESP. en D2

*****

RAPPEL : IL EST IMPERATIF QUE LA ZONE TECHNIQUE DEVANT LES BANCS DE TOUCHE SOIT TRACEE EN POINTILLEE (DISTANCE A 1M DE LA LIGNE DE TOUCHE)

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***